



A la Une Les entreprises à l'épreuve

TRIBUNAL DE COMMERCE. Une « vague de dépôts de bilan » est redoutée

Jusqu'à la mi-octobre, c'était calme au tribunal de commerce. Avec le reconfinement, on craint désormais une vague de dépôts de bilan. Le président du tribunal de commerce Joël Taledec invite les patrons en difficulté à se faire aider sans attendre.

Constatez-vous davantage de dépôts de bilan que l'année dernière ?

Joël Taledec : Nous avons été assez surpris par le calme qui régnait jusqu'à la mi-octobre. Nous avons eu moins d'affaires en 2020 qu'en 2019 qui était déjà une « petite » année. Mais cela est valable pour la quasi-totalité des tribunaux de commerce en France. Ce n'est pas spécifique à Saint-Malo. Maintenant, lors des audiences de la semaine dernière, pas mal d'affaires ont commencé à arriver. Il y en avait une quinzaine le lundi. On se doute qu'il va y en avoir davantage.

« Des gens à bout »

Le risque d'une hécatombe dans l'économie locale est-il réel ?

Je voudrais vous dire que non, mais je pense que oui. On a tendance à se dire que ça va forcément redémarrer. Mais le « quoi qu'il en coûte » qui prévaut jusqu'ici du côté du gouvernement va finir par coûter, peser. Comment va-t-on relancer ce qu'on est en train de casser en ce moment ? Nous avons affaire à des gens à bout, à bout de finances. Si l'activité reprend en mars avril, cela ne veut pas dire que les clients vont aller faire la queue dans les restaurants... On n'échappera pas à une vague de dépôts de bilan. Vous ne pouvez pas demander à de jeunes entreprises, par exemple, d'avoir un matelas pour faire face. Malgré tout, en 2019, il y a eu davantage de créations d'entreprises que de disparitions. Il y a une envie d'entreprendre. Il faut qu'après l'échec on puisse donner une seconde chance.

La nature a horreur du vide... l'économie aussi. On peut penser que les entreprises qui vont tomber seront vite remplacées...

En effet, le restaurant malouin qui va déposer le bilan ne va sûrement pas rester fermé longtemps.



Jusqu'à la mi-octobre, c'était le calme plat au tribunal de commerce de Saint-Malo. Désormais, Joël Taledec craint une vague de dépôts de bilan.

L'outil de travail reste bon. C'est une raison supplémentaire pour que les patrons concernés viennent nous voir de bonne heure. Pour le moment, le tribunal de commerce continue à fonctionner comme d'habitude.

Quelle est la ligne de conduite du tribunal de commerce depuis le début de la crise sanitaire ?

Sortir le maximum d'affaires par le haut, comme nous le demande le gouvernement. Jusqu'ici, on a fait en sorte qu'il y ait moins de liquidations par rapport à l'année dernière, et beaucoup plus de redressements.



« Le gouvernement a fait ce qu'il fallait »

Selon vous, les mesures d'aide ont-elles été suffisantes jusqu'ici ?

Indépendamment de l'opinion politique qu'on peut avoir, le gouvernement a fait le job. Avec le chômage partiel, les reports d'échéances, les prêts garantis par l'Etat... Pour une entreprise qui a commencé à souffrir à cause de la crise du Covid, le gouvernement a fait ce qu'il fallait, jusqu'à un certain niveau. Au-delà des aides, les entreprises peuvent faire appel aux chambres de commerce, à des associations comme Éaée (qui propose notamment des conseils aux PME et TPE, NDLR) et à nous, tribunal de commerce.

Vous insistez sur votre rôle préventif ?

Oui, les tribunaux de commerce ont changé. Ici, nous avons une chambre de prévention, dotée de trois juges qui ne font que ça. Une quinzaine d'entreprises ont été reçues rien qu'hier (jeudi 29 octobre, NDLR). Cela permet d'ouvrir des procédures comme le mandat ad hoc ou la conciliation, qui permet de négocier avec les créanciers principaux, dont souvent le banquier. Les banques, en général, jouent le jeu.

Vous voudriez que les chefs d'entreprise en difficulté viennent vous voir bien avant que la situation soit critique ?

Il faut qu'ils s'enlèvent de la tête que le tribunal de commerce est forcément une sanction, que nous sommes des fossoyeurs. Bien sûr, quand on nous amène des entreprises comme on amène quelqu'un à la morgue, on ne peut pas faire grand-chose. Mais à chaque fois qu'on passe par la case prévention, il y a plus de chances de sortir par le haut. Le petit entrepreneur a souvent la tête dans le guidon. Discuter avec un banquier, ça n'est,

souvent, pas leur truc. Nous, nous pouvons par exemple expliquer à un banquier que les difficultés de l'entreprise ne sont pas structurelles. Ça fonctionne si les gens viennent assez tôt.

Certains patrons constatent que les bailleurs, eux, ne sont pas solidaires...

Nous l'avons constaté aussi. La situation n'est pas simple. Pour un bailleur institutionnel, reporter des loyers ou faire une ristourne ne pose pas de problème. Mais 80 % des bailleurs sont des petits commerçants, des gens qui n'ont probablement que ça pour améliorer leur retraite. Cela pose un vrai problème. Il a été annoncé que les petits bailleurs qui feront une remise seront aidés par l'Etat, y compris en complément de loyer.

Les petites entreprises sont-elles les plus en difficulté ?

Plus de 90 % des entreprises qui souffrent ou vont tomber comptent moins de 10 salariés. Les entreprises suffisamment structurées ont en général le matelas suffisant pour faire face à X mois, voire X années de disette. Ce n'est pas le cas des petites entreprises qui n'ont ni le matelas, ni la structure, ni la connaissance nécessaire.

Que pouvez-vous faire face à des chefs d'entreprise en souffrance morale ou psychique ?

Il y a l'association Rebond 35, qui vient au secours des entrepreneurs en souffrance, en proposant des rendez-vous avec des psychologues ou des psychiatres. C'est gratuit pour eux, puisque c'est nous qui payons. Ce sont des entreprises locales qui contribuent à financer cela. Nous pouvons déceler ces entrepreneurs en souffrance, on les met alors en relation avec l'association et ce qui se passe après ne nous regarde plus, ça reste complètement anonyme.

Recueilli par Bernadette RAMEL